



**Building Skills**

**coaching & training**



# Nouvelles exigences réglementaires pour le traitement des chèques et des incidents de paiement



## Lieux

Hôtel Novotel,  
Avenue Mohamed V, Tunis



## Date

20 et 21 décembre 2024



## Formateur

- Haut cadre de la Banque Centrale de Tunisie



## Coût

Le prix par participant est fixé  
à **1.750 Dinars** Hors Taxes.



## Pièces Jointes

- Planning et programme du workshop
- Bulletin d'inscription (retour par e-mail)

## Intérêt de la formation

Avec la publication de la loi n°2024-41 du 2 Août 2024, plusieurs dispositions du Code de Commerce ont été revisitées notamment celles régissant le cycle de vie du chèque depuis sa délivrance jusqu'à son paiement en passant par les éventuels incidents de paiement et les alternatives de régularisation. Cette loi qui se veut un cadre légal plus simplifié de traitement des chèques et propice à la préservation des intérêts des bénéficiaires, a impacté considérablement les systèmes d'informations et les procédures internes aux niveaux des banques, la Poste, la SIBTEL et la BCT qui gère la centrale des chèques impayés.

En effet, la loi n°2024-41 a consacré plus de rigueur dans le processus de délivrance du chèque et a responsabilisé les institutions tirées. Elle a également épargné les institutions tirées de prélever des intérêts de retards sur les chèques impayés aux profits des bénéficiaires et des amendes au profit du Trésor, et de présenter les dossiers des chèques impayés au procureur de la république.

Par ailleurs, et dans un objectif de prévention des incidents de paiement, la loi n°2024-41 a prévu la mise en place, sous la responsabilité de la BCT, d'une plateforme unifiée des chèques électroniques disponible 24/7/365 et permettant aux commerçants et tout bénéficiaire de chèques de s'enquérir sur les trieurs, les chèques avant de les accepter voire même de réserver à distance et gratuitement la provision desdits chèques.

Il sied de rappeler que certaines dispositions prévues dans la loi n°2024-41 ont entré en vigueur depuis la date de sa publication soit le début du mois d'août 2024. D'autres dispositions notamment celles relatives à la forme du chèque et la plateforme unifiée des chèques électroniques entreront en vigueur 6 mois après la date de publication de la loi.

Le 21 novembre 2024, la BCT a publié la circulaire n°2024-14 relative aux obligations à la charge de la banque en matière de transactions par chèque. Cette circulaire qui constitue le texte d'application de la loi n°2024-41 est venue décrire les exigences réglementaires en matière de prévention, constatation, régularisation et dénonciation des incidents de paiement des chèques.

A cet effet, les banques sont invitées à appréhender les nouvelles exigences réglementaires et techniques des chèques pour bien servir leurs clients aussi bien des particuliers que des entreprises et professionnels

## Objectifs de la formation

Au terme de ce workshop les participants devraient être en mesure de :

- Maîtriser les exigences réglementaires régissant le traitement des chèques ;
- Revisiter le système d'informations des banques à temps pour pouvoir entre autres répondre aux demandes de consultation et de réservation de la provision de chèques pour le compte des bénéficiaires (24/7/365) ;
- Revisiter le système de contrôle interne des banques suite au changement dans le processus de délivrance des carnets de chèques et les délais de traitement des incidents de paiement ;
- S'interfacer de manière efficace et sécurisée avec la plateforme unifiée des chèques électroniques à partir du 2 février 2025 pour ne pas se retrouver pénalisé par le paiement d'une certaine catégorie de chèques.

## Public cible

Cette formation est destinée principalement aux cadres bancaires et des établissements financiers notamment chargés de :

- Compensation
- Cadres relevant de l'Organisation, de la Conformité et d'audit,
- Cadres relevant du département du risk management,
- Cadres relevant de l'Informatique,
- Responsable Qualité,

### Lieux



Hôtel Novotel, Avenue Mohamed V, Tunis, Tunisie

Toutes les commodités propices à une formation de haut niveau seront de mise : salle de conférences polyvalente, équipement audiovisuel, écran et flip chart, vidéoprojecteur, régie sonorisation, connexion internet WIFI, etc.



### Supports

Une documentation riche sur support magnétique servira de base pédagogique et sera remise aux participants au premier jour de la formation.



### Date

20 et 21 décembre 2024



### Coût

Le prix par participant est fixé à **1.750 Dinars Hors Taxes**. Ce montant couvre les frais d'inscription, les supports pédagogiques, les pauses café et les repas-déjeuners.

# Programme de formation

## 1<sup>ère</sup> journée : Emission du chèque et responsabilités du banquier

- Nouvelles conditions de forme du chèque
- Processus de délivrance du carnet de chèque
- Plateforme unifiée des chèques électroniques
- Dates d'entrée en vigueur des dispositions de la loi 2024-41 et la circulaire n°2024-14
- Sort des chèques émis avant le 2 février 2025
- Chèques de garantie et paiements échelonnés

## 2<sup>ème</sup> journée : Gestion des incidents de paiement des chèques

- Constatation des incidents de paiement (Préavis et CNP)
- Régularisation des incidents de paiement
- Dénonciation des incidents de paiement
- Impact sur la télécompensation
- Impact sur la compensation manuelle
- Impact sur la centrale des chèques impayés
- Impact sur les SI des Commerçants